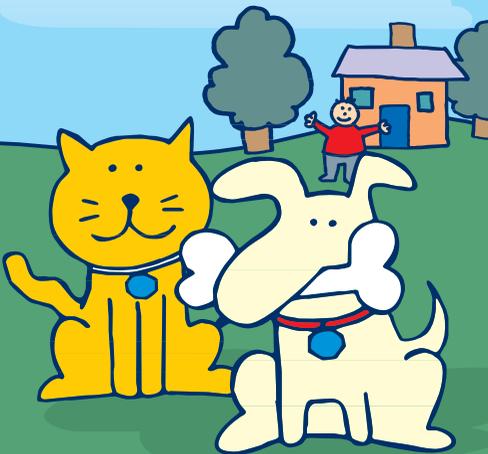


chiens et chats

Pour que règne
l'harmonie entre humains
et animaux de compagnie



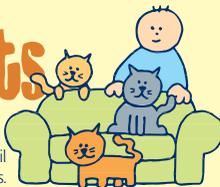
LaSalle
Montréal

Pour que la cohabitation des humains et des animaux de compagnie soit harmonieuse, il est impératif de respecter certaines règles. La patrouille animale de l'arrondissement de LaSalle vous invite à adopter de bonnes habitudes.

Propriétaires de chats

VOTRE CHAT PEUT...

- partager votre domicile avec un ou deux compagnons de son espèce, mais il est interdit d'héberger plus de trois chats.



VOTRE CHAT DOIT...

- rester sur votre propriété pour ne pas nuire au voisinage.
- porter un médaillon d'identité, ce qui permet de le retrouver plus facilement s'il se perd.

Propriétaires de chiens

VOTRE CHIEN PEUT...

- circuler toujours tenu en laisse dans les rues et ruelles, sur les trottoirs et dans les parcs de l'Aqueduc de Montréal et du canal de Lachine. Les autres parcs municipaux, terrains de jeux, espaces verts et pistes cyclables lui sont interdits, à moins qu'il ne s'agisse d'un chien-guide.
- courir tout son souffle, sans laisse, dans l'aire d'exercices aménagée à l'angle des rues Pigeon et Lapière (ouvertes de 7 h à 23 h). Contactez le 514-235-4945 pour devenir membre des Amis des animaux de LaSalle, gestionnaire de l'aire d'exercices.
- partager votre domicile avec un compagnon de son espèce, mais il est interdit d'héberger plus de 2 chiens.



VOUS DEVEZ...

- faire porter à votre chien une médaille d'identité valide émise par l'arrondissement de LaSalle et le tenir en laisse dans les lieux publics.
- ramasser les excréments de votre chien en tout temps et en tout lieu, de façon hygiénique, par exemple en utilisant un sac de plastique dont vous disposerez adéquatement.
- prendre les mesures nécessaires pour éviter que les jappements de votre chien ne troublent le voisinage.
- renouveler annuellement la médaille de votre chien émise par l'arrondissement de LaSalle. Elle est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre et coûte 24 \$.

Conseils utiles

- Visitez le vétérinaire une fois l'an avec votre animal pour vous assurer de sa bonne santé et suivez le programme de vaccination qu'il vous conseille.
- Faites stériliser votre animal.



Points de vente
de la médaille
d'identité

HÔPITAL VÉTÉRINAIRE LASALLE
7755, rue Bouvier
514-365-6880

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DOLLARD
1551, avenue Dollard
514-365-3555

J. E. MONDOU
8001, boulevard Newman
514-595-5160

LE GRIFFON
7556, rue Centrale
514-364-2814

MAIRIE D'ARRONDISSEMENT
DE LASALLE
55, avenue Dupras
514-367-1000

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE LASALLE
7559, rue Broadway
514-364-1233

LE SPA 4 PATTES
2039, rue Lapière
514-366-9651

La patrouille animale

UN DOUBLE RÔLE : SURVEILLANCE ET ASSISTANCE

La patrouille animale doit s'assurer que les propriétaires d'animaux domestiques respectent le règlement 2116. Advenant une infraction, elle peut émettre des amendes dont le montant varie de 25 \$ à 2000 \$.

Au-delà de son rôle de *chien de garde*, la patrouille animale...

- répond aux plaintes relatives aux animaux domestiques et sauvages;
- contrôle et capture les chiens errants et dangereux, et en dispose;
- aide à retrouver les animaux perdus;
- recueille des animaux à domicile, à la demande de citoyens;
- installe des cages pour capturer certains animaux.

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS?

Contactez la patrouille animale au 514-367-1000.

